

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Berne, 26 février 1987

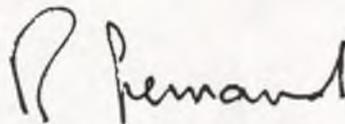
Chère consoeur, cher confrère,

Vous recevez aujourd'hui trois articles qui insistent sur les vertus de la révision de la loi sur l'asile. J'ose croire que vous pourrez leur réserver un bon accueil.

Depuis le début de la campagne à propos de cet objet, les médias ont souvent évoqué des problèmes qui, pour être graves et réels, n'ont guère de liens avec les textes sur lesquels le citoyen se prononcera. A un petit mois de la votation fédérale, il est temps de remettre la pendule à l'heure en présentant les qualités d'une révision qui ne prétend pas être la panacée, mais qui doit être présentée comme la seule ayant pu réunir un consensus face aux extrêmes situés à droite et à gauche de l'échiquier politique.

Je vous remercie vivement de votre engagement dans cette campagne d'information et je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes meilleures salutations.

COMITE ROMAND POUR UNE
POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS
Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Référendum contre la loi sur l'asile

HYPOCRISIE

Le 5 avril, peuple et cantons se prononceront sur la politique d'asile. La révision de loi proposée par le Conseil fédéral vise à renforcer les bases légales afin de permettre le traitement le plus rapide des demandes d'asile. Des groupes issus des milieux des Eglises, de la gauche et des tiers mondistes se sont unis pour lancer et soutenir un référendum. Ils estiment que la Suisse se saborderait en acceptant cette révision. Par ce référendum, ils veulent obtenir une loi plus souple. Ces opposants commettent une erreur. Ce référendum ne sert pas la cause des réfugiés puisque l'accepter retarderait encore le traitement des milliers de cas en suspens. Il faut donc dire oui à la révision de loi proposée le 5 avril prochain.

Ce comité d'opposants, qui s'institule "Asyl-Asile-Asilo", part en guerre avec le slogan "Plus jamais ça". Il mène une campagne passionnelle, créant l'émotion pour gagner des adeptes. En plus des conférences qu'il multiplie à travers le pays, il a décidé d'adresser une lettre à tous les ménages. Dans celle-ci, il indique que la révision de la loi sur l'asile est incompatible avec nos meilleures traditions, incompatible avec notre conscience, incompatible avec le droit international. La lettre recommande de refuser la loi sur l'asile qui selon le comité "serait une authentique loi contre l'asile".

Si chacun est conscient que la loi sur l'asile n'est pas parfaite, les arguments des opposants le sont encore moins. Voilà des mois qu'ils sèment la morale en parlant d'accueil, d'intégration. De conférences en conférences, ils véhiculent de magnifiques principes humains. De belles théories, en réalité. Ouvrir le pays à tous les requérants oui. Mais qui va s'en charger, qui va les intégrer, qui va les accueillir, qui va se serrer chez lui pour en héberger ?

٪

Hypocrisie (suite)

Il faut être réalistes et cesser de faire de la politique sentimentale. Peut-on demander à la Confédération d'édicter des principes d'accueil que l'on n'est même pas capable de mettre en pratique dans nos propres vies ? Cette campagne est une vaste hypocrisie. Dans notre pays, certains voudraient obliger les cantons à accueillir tout le monde, alors que nous ne sommes même pas capables de vivre l'accueil en famille et en société.

Sous prétexte que nous manquons de place ou que nous sommes trop occupés, nous ne gardons plus nos vieux parents avec nous. Nous les envoyons en maison de retraite. S'ils vivent seuls, en appartement, nous avons toujours une excuse pour ne pas leur rendre visite ou les inviter. Et nos enfants, avant 20 ans déjà, partent vivre en studio, la vie de famille étant trop pesante pour eux. Ou parce qu'ils doivent partager leur chambre avec un frère, une soeur. Dans les immeubles locatifs, les gens se regardent à peine. En général, c'est la politique du "chacun pour soi". Et oui, c'est cela la réalité suisse et les opposants n'en font pas exception!

Le Conseil fédéral a préparé une loi du possible. Il sait que notre pays ne peut pas résoudre un problème mondial, qui tient davantage de la politique économique internationale que de notre politique d'asile. Ce projet doit être accepté le 5 avril.

M.P.

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Asile

POUR UNE VERITABLE POLITIQUE D'ACCUEIL

Le 5 avril prochain, peuple et cantons devront se prononcer sur la révision de la loi sur l'asile. Adoptée par les Chambres fédérales, cette révision a fait l'objet d'un référendum lancé par le Parti socialiste et diverses organisations pacifistes, tiers mondistes et religieuses. Par ce référendum, les opposants souhaitent obtenir une loi plus souple. Il ne s'agit nullement de dire oui ou non aux réfugiés, comme veulent le faire croire les opposants, mais plutôt de combattre les abus et d'accélérer la procédure des dossiers en attente.

La révision de la loi sur l'asile proposée par le Conseil fédéral a pour but de corriger les failles reconnues par tous et de renforcer les bases légales de la réglementation en vigueur. Elle vise à plus de justice vis-à-vis des vrais réfugiés. C'est pourquoi elle doit être acceptée.

La Suisse n'est pas un pays d'immigration; elle possède conformément à une volonté populaire une législation rigoureuse en matière de séjour et d'établissement des étrangers. Elle ne peut se permettre d'accueillir tous les étrangers qui sont victimes des conflits internes ou extérieurs qui règnent dans le monde. Par contre, la Confédération se doit d'accorder l'asile aux personnes persécutées pour des motifs politiques. Elle a en effet signé une convention internationale à cet effet. C'est dans cette optique que le Conseil fédéral a élaboré de nouvelles dispositions qui répondent aux besoins actuels et qui permettront de faire face à de nouveaux afflux de requérants.

Le droit d'asile fait partie de notre héritage. Il n'a jamais été question de le renier. Pour cela, il faut donner la possibilité aux autorités d'appliquer sereinement les critères clairement définis dans la législation.

7

Pour une véritable politique d'accueil (suite)

On entend souvent dire dans la rue que la Suisse ne veut plus de réfugiés. C'est faux. Archi-faux. Les référendaires jouent sur les sentiments des citoyens et il serait judicieux de faire preuve de discernement entre vrais et faux réfugiés.

Les "vrais" réfugiés, c'est-à-dire ceux qui sont persécutés dans leur pays, trouveront toujours refuge dans notre pays. Le statut de réfugié "politique" n'est pas touché dans la révision. L'arrivée toujours plus croissante de réfugiés dit "économiques" empêche les autorités de s'occuper des dossiers des candidats à l'asile qui répondent véritablement aux critères de la loi. La nouvelle loi permettra aussi une meilleure répartition des requérants entre les cantons et, surtout, de lutter contre les entrées illégales.

Faisons fi des théories gratuites du PS et de ses acolytes. Pour une véritable politique d'accueil, votons OUI à la "révision de la loi sur l'asile" le 5 avril prochain.

Lise Marcuard

COMITE ROMAND POUR UNE POLITIQUE D'ASILE SANS ABUS

Service de presse - case postale 1030

3001 Berne

Révision de la loi sur l'asile

UN REFUGE RESTE UN REFUGE

La méthode est bien connue: pour faire couler un projet - une révision de loi, par exemple - on en vise certains éléments bien précis, sur lesquels on concentre les coups. Peu importe l'ensemble des mesures que comprend la révision, qui explique le but de celle-ci et permet de comprendre son véritable sens: il suffit de créer le doute sur un petit nombre de points. Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

Il en va ainsi de la révision de la loi sur l'asile et de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, pour lesquels le référendum a été demandé et sur quoi nous nous prononcerons le 5 avril. Parmi les objectifs des attaques des adversaires de la révision figure ce que l'on appelle, à tort d'ailleurs, la "cantonalisation". Selon les dispositions encore en vigueur, le demandeur d'asile est entendu deux fois, la première au niveau du canton, la seconde à celui de la Confédération. Pour permettre à l'autorité fédérale de prendre sa décision de manière plus rapide, de la mettre en mesure de faire face à l'afflux de réfugiés, la révision de la loi sur l'asile prévoit la possibilité de renoncer à la seconde audition. Mais on ne pourra renoncer à cette deuxième audition que lorsque le dossier préparé par le canton démontre de manière claire que les conditions requises pour l'octroi de l'asile ne sont pas remplies. En définitive, une telle mesure est dans l'intérêt des requérants victimes de véritables persécutions, que nous continuons, bien sûr, à accueillir.

Or, comment cette mesure est-elle présentée dans la propagande des adversaires de la révision ? "Un seul interrogatoire pour les réfugiés = arbitraire administratif. Injustices et décisions erronées au programme. On a déjà vu à plusieurs reprises ces derniers temps des réfugiés expulsés vers la prison ou même vers la mort dans leur pays". Déformation et désinformation, on le voit. Et l'on comprend de plus en plus mal comment certains milieux peuvent se prêter à de telles manoeuvres.

./

Un refuge reste un refuge (suite)

Répetons-le. La révision de la législation concernant l'asile ne touche pas à la définition du réfugié. Elle a pour but d'accélérer la procédure d'asile, de donner au Conseil fédéral une plus grande liberté d'action afin qu'il puisse réagir en temps utile, dans le cas où l'afflux des réfugiés prendrait des dimensions exceptionnelles. En revanche, il ne s'agit ni de résoudre le problème des réfugiés, dont les causes profondes sont hors de notre portée, pas plus que de donner une nouvelle orientation à notre politique d'asile.

Approuver la révision, c'est aller dans le sens de notre tradition humanitaire séculaire, et dans l'intérêt des vrais réfugiés.

Etienne Jeanneret